

hospital de visiteurs dans le chef se mobilisent depuis plusieurs jours pour convaincre l'Agence régionale de santé de moderniser le bloc opératoire face aux menaces de fermeture de la maternité, via la mise en scène de 500 baigneurs, le rythme d'accouchement annuel de l'établissement.



France a dévoilé cette semaine qu'en 2017, elle a mené 1.800 visites d'inspection sur les installations classées ICPE qui l'ont conduit à infliger 250 mises en demeure et 79 verbalisations. Selon « 20 Minutes », ce sont donc 10 à 15 % des sites indus-

de Loos à Loos-lez-Lille. Une petite cinquantaine de descentes dans les casses automobiles ont aussi été effectuées contre les filières illégales. Beaucoup d'infractions ont aussi été constatées dans les circuits de fluides frigorifiques.

# Pourquoi si peu de dirigeants de TPE-PME s'assurent contre le risque de chômage

- Des associations, comme la GSC, et des assureurs privés proposent une couverture chômage aux dirigeants, mais moins de 10 % y souscrivent.
- L'an dernier, 50.000 patrons ont perdu leur emploi.

## ASSURANCE

Marion Kindermans  
@MaKindermans

Difficile de penser aux risques lorsque l'on est dans l'euphorie de la création d'entreprise. C'est pourtant une donnée que doivent ruminer les 50.000 dirigeants qui ont perdu leur emploi en France en 2017 (en baisse de 9,2 % par rapport à l'année précédente), selon l'Observatoire de l'emploi des entrepreneurs, réalisé par GSC et Altares. Outre le choc, ils se retrouvent sans revenu. Combien d'entre eux avaient souscrit à une assurance-chômage ?

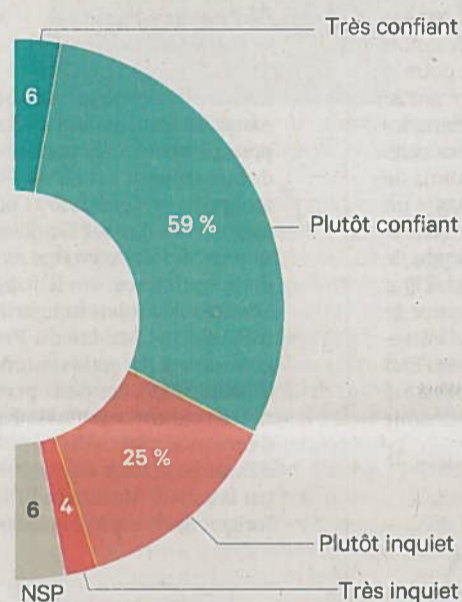
Aujourd'hui, contrairement aux salariés, cette couverture n'est pas obligatoire. Elle est à la liberté du dirigeant. Mais peu souscrivent. On évalue en moyenne le stock des contrats d'assurance à 30.000. « Ce sont moins de 10 % des dirigeants qui souscrivent une assurance », estime pour sa part Thierry Millon, directeur des études chez Altares. Une goutte d'eau par rapport au nombre de patrons qui déposent chaque année le bilan, sont victimes d'une restructuration ou d'une révocation par les actionnaires.

En Ile-de-France, d'après des données exclusives d'Altares et GSC, plus d'un tiers (35 %) des 10.780 dirigeants qui ont perdu leur emploi en 2017 avaient plus de 50 ans. Leurs chances de retrouver un emploi sont encore plus limitées étant donné leur âge. Les secteurs de la construction (29 %), du commerce (20 %), les services aux entreprises (15 %) sont parmi les plus touchés.

L'association GSC, créée en 1979 sous l'impulsion des organisations patronales, Medef, CPME et U2P conscientes de l'enjeu, compte 15.000 adhérents à son contrat d'assurance souscrit auprès d'un pool d'assureurs (Groupama, Gene-

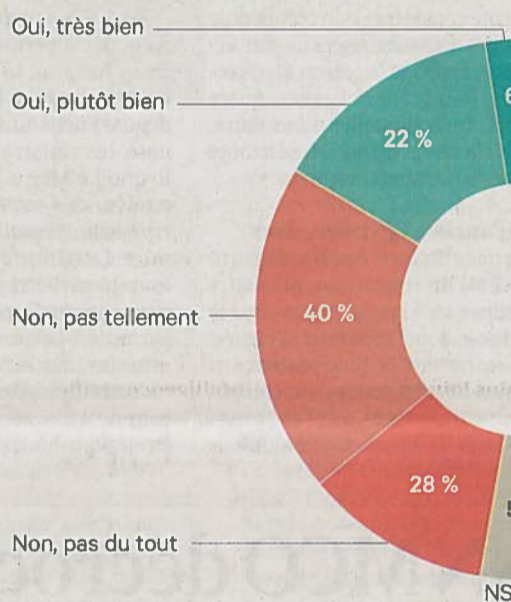
### Une grande majorité est confiante dans son avenir professionnel

« Et concernant votre propre situation en tant que chef d'entreprise ou dirigeant, diriez-vous que pour votre avenir professionnel vous êtes actuellement : »



### Peu se préparent à une éventuelle cessation d'activité

« En tant que dirigeant d'entreprise, vous êtes-vous préparé à une éventuelle cessation d'activité volontaire ou involontaire de l'entreprise (ou la révocation) ? Diriez-vous : »



LES ÉCHOS / SOURCE : SONDAGE RÉALISÉ POUR GSC/GROUPAMA-GAN PAR H2O AUPRÈS DE 400 PROSPECTS, TNS OU DIRIGEANTS SALARIÉS NE BÉNÉFICIAIRES PAS D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-CHÔMAGE GSC. RÉALISATION DE L'ENQUÊTE ENTRE LE 5 ET LE 18 AVRIL 2013

rali, Allianz, SMABTP). Elle joue le rôle d'intermédiaire pour négocier les contrats et accompagne les entrepreneurs sous le choc, qu'ils soient indépendants ou dirigeants mandataires sociaux. GSC n'est pas la seule sur le marché. D'autres associations comme Appi ou des groupes comme AXA, April, ou Solly Azar proposent des formules. Mais le succès est minime. « Ces chiffres très bas sur le nombre de contrats sont sans commune mesure avec les besoins de protection des dirigeants », reconnaît Elodie Warnery, directrice générale de GSC. La raison de cette faible appétence est-elle liée au coût ? « C'est une idée reçue, balaie-

te-elle d'un revers de main, pour un patron d'entreprise individuelle qui avait 20.000 euros de revenus, cela lui coûte 43 euros par mois pour une indemnité de 916 euros. » En réalité, s'ils « sont moins dans le déni de l'échec », estime la responsable de GSC, les dirigeants sont encore hésitants à sauter le pas.

### Travailleurs indépendants

La création, dans le projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », sous conditions strictes, d'un régime d'assurance-chômage pour certains indépendants (artisans, commerçants, professions libérales) dans le cas d'une

liquidation judiciaire entend répondre en partie au risque. Aujourd'hui, on compte 3,3 millions de travailleurs indépendants avec une augmentation de 2,2 % du nombre d'indépendants chaque année entre 2000 et 2015.

Mais la mesure ne résout pas la situation des patrons de TPE et PME qui cessent leur activité avant de déposer le bilan ou les dirigeants débarqués par les actionnaires... Certains défendent donc l'idée d'une assurance complémentaire obligatoire pour l'entrepreneur, comme elle l'est pour le salarié, ou tout au moins d'une option à choisir dès la création d'entreprise. ■

## Le rebond du patron, au cœur des préoccupations

Plusieurs mesures sont prévues dans la loi Pacte, présentée en Conseil des ministres ce lundi, pour aider les dirigeants à surmonter un échec. Tout l'écosystème du « rebond » sera présent au Salon « 24H pour rebondir » du 28 juin à Lille

Loin de la culture anglo-saxonne, qui prône le bienfait de l'échec entrepreneurial, la France doit encore sortir de ce tabou. La loi Pacte et la transformation des entreprises, qui est présentée en Conseil des ministres ce lundi, prévoit un panel de mesures pour aider le dirigeant ayant failli à rebondir.

Lutter contre la stigmatisation est une première étape. L'indicateur à la Banque de France, diffusé aux établissements de crédit, pour signaler les entrepreneurs ayant connu une liquidation judiciaire est redouté par les dirigeants. En 2013, cet indicateur 040 avait été supprimé. L'idée est d'aller plus loin en supprimant celui qui colle au dirigeant dans le cas d'une « faillite en chaîne », c'est-à-dire celle d'une liquidation d'une filiale qui entraîne en cascade celle de la maison mère.

Il faut aussi agir sur les procédures de liquidation judiciaire. Pour les petits patrons, elles sont souvent jugées trop longues et trop coûteuses. « Dans le meilleur des cas, ces procédures durent deux ans, mais quand il y a une faille ou un problème particulier, c'est entre cinq et dix ans », déplore cet entrepreneur nordiste, créateur en 2004 d'un site Internet marchand, mis en liquidation judiciaire l'an dernier. Le projet de loi envisage de fluidifier le processus.

Comme l'ont révélé « Les Echos » (le 29 mai 2018), le texte stipule que la liquidation judiciaire simplifiée sera « par principe obligatoire pour les petites et moyennes entreprises de moins de cinq salariés et réalisant

moins de 750.000 euros de chiffre d'affaires » (contre 300.000 euros aujourd'hui et moins d'un salarié).

### Effacement des dettes

Autre avancée, la procédure de « rétablissement professionnel », qui permet l'effacement des dettes sans passer par une liquidation judiciaire, sera élargie. Ce dispositif est réservé aux entreprises sans salarié dont l'actif ne dépasse pas 5.000 euros. Le projet de loi veut en faire la procédure par défaut proposée par le tribunal. « En 2017, il y a eu moins de 1.000 rétablissements professionnels prononcés, car le seuil est trop faible » souligne pour sa part Thierry Millon, directeur général des études chez Altares.

L'idée est aussi de manière plus globale de détecter plus tôt les entreprises qui ont des difficultés, pour éviter les faillites. Améliorer le filet de sécurité est aussi un enjeu, comme le prévoit la mise en place par le gouvernement d'un régime d'assurance chômage pour les indépendants en liquidation judiciaire. « Mais elle laisse de nombreux autres profils sur le côté, ceux qui cessent leur entreprise, vendent leurs boîtes, ou sont écartés », déplore Dimitri Pivot, à l'origine du Salon « 24H pour Rebondir » dont la 3<sup>e</sup> édition se tiendra le 28 juin à Lille, puis le 7 décembre à la CCI Paris.

Cet ancien créateur d'entreprise, qui a dû revendre ce qui restait de sa boîte en 2006, a créé l'association Second Souffle, qui aide les dirigeants ayant tout perdu à retrouver un emploi de salarié. 700 ont été accompagnés depuis huit ans. D'autres associations – souvent créées par des ex-dirigeants ayant perdu leur emploi – viennent en aide aux patrons ayant failli comme 60.000 Rebonds ou SOS entrepreneur. Ou encore Les Rebondisseurs français, la dernière née, créée par quatre entrepreneurs en mai, qui vise à tordre le cou aux 3D : dépôt de bilan, divorce, dépression. — M. K.

## Les créateurs de start-up aussi sur le fil du rasoir

Un quart des start-up qui se créent en France ne dépassent pas le premier exercice. Retenter l'aventure n'est pas si facile.

Nicole Buyse  
— Correspondante à Lille

Les start-uppeurs aussi connaissent les défaillances. A côté des success stories tricolores, une autre réalité moins brillante se dessine : selon French Web, 25 % des jeunes pousses qui se créent ne dépassent pas le premier exercice, 36 % échouent au bout de deux ans, et 44 % au bout de trois. Or ces créateurs se retrouvent du jour au lendemain sans filet financier. C'est pour cette raison que l'association Second Souffle et la CCI des Hauts-de-France ont choisi Euratechnologies, à Lille,

cluster régional des entreprises du numérique, et un des plus gros incubateurs de l'Hexagone, pour organiser le 28 juin la 3<sup>e</sup> édition de « 24H pour rebondir » destiné au rebond des dirigeants.

Eric Feldmann, président du tribunal de commerce de Lille, a constaté une hausse, depuis deux ans, des mises en cessation de paiement pour les start-up : une petite dizaine l'année dernière et déjà trois ou quatre cette année. « Et c'est sans compter celles qui ont été mises en sauvegarde ou ont pu repartir grâce au fonds régional de secours », précise-t-il. L'histoire est souvent la même : l'idée d'un créateur bardé de diplômes, ensuite l'entreprise pêche côté finance. Mal structurée, elle manque de fonds de roulement. Et une fois l'aventure démarrée, elle ne trouve pas les fonds d'investisse-

ment pour continuer. « Il y a beaucoup d'argent en France, beaucoup de fonds, mais ces petites sociétés ne trouvent pas celui qui leur convient », explique Eric Feldmann.

### Rebondir ?

Philippe Danckaert, créateur en 2014, à Tourcoing, de la marque « Wear is my boat », des vêtements techniques pour lutter contre le mal de mer, ne dit pas autre chose : « nous n'étions pas préparés à la course aux levées de fonds et n'avons jamais trouvé à qui nous adresser ». Les produits plaisent. Mais en panne de cash pour lancer une nouvelle collection l'année dernière, il a préféré jeter l'éponge pour reprendre son métier de consultant en grande distribution.

A l'inverse, si Giroptic avait trouvé l'argent pour sa caméra à 360 degrés,

son produit n'a jamais trouvé son marché. Créée en 2008, la pépite d'Euratechnologies, vedette du CES de Las Vegas en janvier 2017, qui aura réussi à lever au total 14 millions de dollars, a été mise en liquidation en mars dernier. La société employait déjà quarante personnes, mais se trouvait toujours en mode start-up, son business modèle n'étant pas stabilisé.

Rebondir ? A trente-huit ans, Richard Ollier, son fondateur, n'y pense pas encore, et dit « prendre le temps de vivre » après dix ans de pression continue. En attendant, il aide des amis entrepreneurs à trouver leurs fonds, tout en vivant sur ses économies et sur les petits revenus d'une petite activité annexe dans laquelle il avait pris des parts. Il n'avait, comme tant d'autres, pris aucune assurance-chômage... ■



Giroptic, vedette du CES de Las Vegas en janvier 2017, qui aura réussi à lever au total 14 millions de dollars, a été mise en liquidation en mars dernier. Photo Franck Crusiaux/REA